

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 26PR0093 (4416) – profil : Probabilités et applications, mathématiques de la finance est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Gilles PAGÈS, Professeur des universités (Président)

François BOLLEY, Professeur des universités

Edouard KIERLIK, Professeur des universités

Irina KOURKOVA, Professeur des universités

Membres externes

Vlad BALLY, Professeur des universités

Marc HOFFMANN, Professeur des universités

Marie-Claire QUENEZ, Professeur des universités

Agnès SULEM, Directrice de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017
Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrière



Jacques MALENFANT
Jean CHAMBAZ